Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260622-D2026-203-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

# DÉCISION

## CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) DES CAVES A SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE EURE-ET-LOIR

1.1 Marchés publics

CLD/DM/LC/ENM/CA/LL
N°D2026-203

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,*
***Vu** le 5.2 de la délibération n°CC2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attribution au Président pour conclure les conventions relatives aux raccordements électriques et leurs avenants,*
***Vu** le projet d'aménagement porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur la zone d'activité des Caves à Saint-Lubin-des-Joncherets,*
***Vu** le projet de convention pour le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité de la zone d'activité économique (ZAE) des Caves avec Territoire d'Energie Eure-et-Loir, autorité concédante sur le territoire de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets,*

**Considérant** que dans le cadre de son opération d'aménagement à vocation économique sur la zone d'aménagement concerté des Caves à Saint-Lubin-des-Joncherets, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite raccorder les futurs lots au réseau de distribution d'électricité afin de satisfaire les conditions de vente,
**Considérant** que Territoire d'Energie Eure-et-Loir est l'autorité concédante du service public de développement et d'exploitation du réseau public de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets, et est, à ce titre, l'autorité compétente pour réaliser ces raccordements,
**Considérant** que ce projet, conformément à la stratégie de distribution publique d'électricité souhaitée par Territoire d'Energie Eure-et-Loir, consiste en l'amenée du réseau électrique dans un coffret de coupure de protection individuelle (CCPI) implanté en limite de chaque lot, nécessaire au développement de la zone,
**Considérant** que le coût global de ces travaux de raccordement s'élève à 130 680 € HT dont 72 600 € HT à financer par l'aménageur, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et 58 080 € HT par Territoire d'Energie Eure-et-Loir,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260622-D2026-203-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** la convention pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité de la zone d'activités Les Caves située à Saint-Lubin-des-Joncherets avec Territoire d'Energie Eure-et-Loir pour un montant total 130 680 € HT, avec une prise en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à hauteur de **72 600 €HT**.

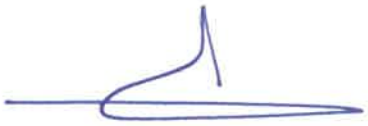
**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à Territoire d'Energie Eure-et-Loir.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 22 JUIN 2026

Le Président,



**Christophe LE DORVEN**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 22 JUIN 2026